

---

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

---

### Préambule :

INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY est un organisme de formation déclaré sous le numéro 44570417457 auprès du préfet de région GRAND EST (*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*). Son siège est situé au 151 Avenue André Malraux n° SIRET 90080279400017.

La signature par le client des conventions de formation implique son adhésion aux présentes conditions générales de ventes.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, la société INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord », par courrier postal ou à l'adresse mail suivante : [iseaformation@gmail.com](mailto:iseaformation@gmail.com). Le **délai** minimum entre l'achat d'une formation et sa date de début est de **11 jours**.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY, l'OPCO ou le client.

L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception de la convention de formation et/ou du contrat de formation dûment signé.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## **Annulation – Report – Remplacement du fait du client**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse Email de l'organisme. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

## **Interruption de la formation**

En cas d'interruption dument justifiée, INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY ne facturera que les journées effectivement suivies ou réalisées mais se réserve le droit de facturer l'intégralité des journées. Dans ces dernières conditions, elles ne pourront être imputées sur l'obligation de participation à la formation professionnelle.

## **Effectif – Annulation – Report du fait de INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY**

L'effectif de chaque formation est limité pour tenir compte des objectifs et méthodes pédagogiques (selon indications dans le contenu des programmes). Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée et confirmées par la signature des conventions de formation ou par le « bon pour accord ». En cas d'un nombre de participants insuffisant pour assurer

pédagogiquement la formation, INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY se réserve le droit d'annuler une formation au plus tard une semaine avant la formation.

## **Obligation et force majeure**

INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY est tenu à une obligation de moyens vis-à-vis de ses clients et ses stagiaires. En cas d'évènement de force majeure, INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY ne pourrait être tenu pour responsable. Il en est de même en cas de maladie, accident, de l'intervenant mais aussi de grèves ou conflits externes à INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY.

## **Assiduité – Certificat**

Les stagiaires doivent, conformément à la réglementation, signer par demi-journée, la feuille d'émargement validée par le formateur. En fin de stage, un certificat de réalisation de formation est remis au stagiaire. Un double est adressé à son employeur avec la facture.

## **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY sont nécessaires à l'inscription, l'information, le suivi, l'évaluation des formations suivies et la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant, auprès de INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY, 151 Avenue André Malraux, 57000 Metz. Téléphone 03 72 40 15 42 – Mail : [iseaformation@gmail.com](mailto:iseaformation@gmail.com)

La société INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## Litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.

En cas de litige entre INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY et le client, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut, le client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève INTERNATIONAL SAVING ENERGY ACADEMY (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ; ou par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. En dernier recours, le Tribunal d'Instance de Metz sera seul compétent.